

N°140
DÉCEMBRE 2026
LE PONTET Magazine

SOMMAIRE

4 - FESTIVITÉS
LA FÉERIE DE NOËL VOUS ATTEND !

6 - ARBALESTIÈRE
UNE ÉVOLUTION ATTENDUE

7 - PORTRAIT
ESTELLE VIEUX, LA PASSION DE TRANSMETTRE

8 - PATRIMOINE
CONFIEZ VOS ARCHIVES !

10 - SÉCURITÉ
LA MOBILITÉ AU SERVICE DE LA TRANQUILITÉ

12 - VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE
TROPHÉE DES SPORTIFS

14 - CCAS
LA SEMAINE BLEUE FAIT LE PLEIN D'ACTIVITÉS







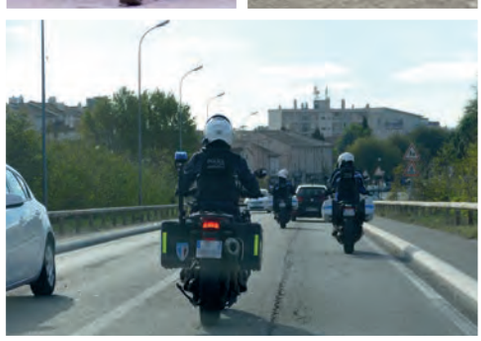



15 - TRAVAUX
PRÉSERVER LE CANAL CRILLON

16 - BIODIVERSITÉ
DES INITIATIVES POUR UN AVENIR PLUS VERT

17 - SPORTS
TOUS EN ROSE !

18 - VOS RENDEZ-VOUS

20 - VIE MUNICIPALE
LES TRIBUNES DES MINORITÉS POLITICIENNES, LA VOIX DE LA MAJORITÉ PONTÉTIENNE

22 - CARNET NUMÉROS SANTÉ

Pour ne rien manquer de l'actu' de votre ville et nous écrire :

Abonnez-vous, likez & partagez

www.ville-lepontet.fr

villedupontet

villedupontet

communication@mairie-lepontet.fr

LE PONTET ET HOCCHEIM
VILLES JUMELÉES DEPUIS 1986

Le Pontet Magazine : bulletin municipal d'information de la Ville du Pontet - n°140 DÉCEMBRE 2026 Directeur de la publication : Joris Hébrard - Rédacteur en chef : Xavier Magnin - Rédaction : Service Communication de la mairie du Pontet Crédits photos : mairie du Pontet - Canva - Stocklib - Freepik - Réalisation : Service Communication de la mairie du Pontet. Impression : Rimbaud (imprimé sur papier PEFC) dépôt légal à parution. Mairie du Pontet Service Communication - Renseignements : 04 90 31 66 72.



ÉDITO

> “Noël est et reste une lumière d'espérance.”

Chères Pontétiennes, chers Pontétiens,

Jamais sans doute depuis longtemps des fêtes de Noël n’ont été placées dans un contexte national aussi inquiétant. Crise économique, crise sociale et, en conséquence, crise morale. Partout l’inquiétude, partout un lendemain incertain.

L’endettement massif fait peser sur les retraites comme sur l’épargne le spectre d’un prélèvement forcé par l’Etat. C’est ce qui s’était passé en 2010 dans la Grèce en faillite.
Dans la rue, des minorités, aux causes justes, tentent de se faire entendre, sans être toujours écoutées. D’autres, haineuses, voudraient faire régner leur loi et agressent la police...
Des pillards ont pu faire la loi durant des heures à Paris, Marseille et de nombreuses autres villes, sans que l’Etat réagisse aussitôt avec toute la force des moyens dont pourtant il dispose.

Dans ce contexte, Noël est et reste une lumière d’espérance. Car le pire n’est jamais certain. 2027 peut permettre l’expression démocratique d’un nouveau départ pour notre peuple et notre pays. Rien ne se fera sans efforts, certes. Mais telle est la vie des peuples comme des individus. Il faut mériter sa place. Personne ne nous en fait cadeau. Cela passe par le travail, l’ordre et l’entraide.

Ce Noël d’espérance, ce Noël annonçant l’aurore après la nuit noire, nous le devons à nos enfants, à nos petits-enfants. A ceux déjà là, à ceux à venir.

Je souhaite à tous les Pontétiens, croyants ou non, de belles et joyeuses fêtes de Noël. Je leur souhaite de les vivre dans la quiétude et le bonheur de leur famille. A ceux qui n’ont pas cette chance, à ceux qui vivront cette fête dans la solitude, j’adresse ma pensée sincère et fraternelle.

Je vous invite à nous retrouver le **jeudi 14 janvier à 19h00 au gymnase de Fargues** pour la traditionnelle cérémonie des **voeux de la municipalité.**

Avec tout mon dévouement,

Joris Hebrard
Maire du Pontet

LE GRAND VOYAGE DE noël



VOUS ILLUMINE

du 1er au 31 décembre

5. FESTIVITÉS DE NOËL

En décembre, la ville du Pontet vous donne rendez-vous pour vivre un Grand Voyage de Noël, une paranthèse enchantée où petits et grands pourront retrouver, le temps des fêtes, la magie et les traditions de Noël.

Des escales pour toute la famille !

LES RENDEZ-VOUS :

Du 1er au 31 DÉCEMBRE
EXPOSITION MAGIQUE DES AUTOMATES
"LE GRAND VOYAGE DE NOËL"
CRÈCHE PROVENÇALE
PAR L'ASSOCIATION PARLAREN LOU POUNTET
du lundi au vendredi - de 9h à 18h
entrée libre et gratuite - Château de Fargues
Inauguration le 1er décembre à 18h30

3 DÉCEMBRE
REPAS DE NOËL
Pour les aînés de la ville, offert par la municipalité
À 12h - Espace Édouard Grégoire

6 et 13 DÉCEMBRE
EXPOSITION MAGIQUE DES AUTOMATES
"LE GRAND VOYAGE DE NOËL"
de 14h à 18h - entrée libre et gratuite - Château de Fargues

Du 8 au 17 DÉCEMBRE
COLIS DE NOËL
Pour les personnes n'ayant pu assister au repas du 3 décembre
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
le 18 décembre de 8h30 à 12h
CCAS
Pièce d'identité et justificatif de domicile obligatoire

INFOS
SERVICE CULTUREL :
04 90 03 09 20
SERVICE FESTIVITES :
04 90 31 66 01
CCAS :
04 90 03 99 00



MARCHÉ DE NOËL 2026

Évènement gratuit - Château de Fargues

Vendredi 18 DÉCEMBRE de 17h à 21h
• 18h : Grande parade du Père Noël
Rendez-vous place Joseph Thomas
• 19h : Inauguration du Marché de Noël
discours du Maire, vin et chocolat chauds offerts, petit spectacle pyrotechnique
• 19h15 : Skyline show

Samedi 19 DÉCEMBRE de 10h à 21h
• Jeux en bois dans la cour du château
• La fabuleuse parade "La Belle et la bête"
14h30, 15h30 et 17h30
• Rencontre avec le père Noël et photo souvenir
de 11h à 12h, de 13h30 à 15h et de 17h à 19h

Dimanche 20 DÉCEMBRE de 10h à 19h
• Jeux en bois dans la cour du château
• Déambulations musicales
"Les héroïnes de KPop Demon Hunters"
14h, 15h, 16h et 17h
• Animations musicales
"Les plus belle chansons de Noël"
interprétées par Little Christmas Band
14h30, 15h30 et 16h30

Temps fort :
Rencontre avec le père Noël et photo souvenir
• Vendredi : de 18h à 20h
• Samedi : de 11h à 12h, de 13h30 à 15h et de 17h à 19h
• Dimanche : de 11h à 12h, de 13h30 à 15h et de 16h30 à 18h30

Le marché :
• Stands cadeaux pour gâter ses proches à Noël : Décoration, Objets personnalisés, Bijoux, Bougies, Parfums et Cosmétiques, Poterie d'Art, Étoles, Livres, Peluches, Photos d'Art, Miel, Thé, Rhum, Safran, Chataigne et produits dérivés, Bière, Friandises...
• Pour une dégustation sur place : Huîtres, moules, burgers, plats traditionnels, marrons, vin et chocolat chauds, gaufres, churros...

Ce n'est pas tout !
• Exposition des automates
• Crèche provençale
réalisée par l'association Parlaren lou Pountet.
• Manèges forains

APRÈS 40 ANS D'ATTENTE LES VOIES PRIVÉES DE L'ARBALESTIÈRE TRANSFÉRÉES À LA COMMUNE


ALLÉE DE L'OFFANTE

C’est un très vieux dossier qui est en train de se terminer, celui du transfert des voies privées du lotissement de l’Arbalestière dans le domaine public communal. Qu’on en juge !
Nous sommes le 10 juin 1977 : l’assemblée générale des copropriétaires du lotissement se prononce pour la cession des parties communes à la ville. Le mois suivant, la municipalité de l’époque accepte cette cession. En 1979, une délibération est votée en ce sens. Dossier réglé ? Non…
À partir de cette date, plus rien ne va bouger. Quarante longues années vont passer, seulement ponctuées, au moment des élections, de promesses… jamais tenues.

Il aura donc fallu attendre un demi-siècle pour que le dossier sorte de l’impasse. En décembre 2025, la municipalité tient les promesses de ses prédécesseurs en engageant le transfert d’office dans le domaine public communal des voies privées du lotissement « L’Arbalestière », situées sur les parcelles cadastrées AB n° 1 et AC n° 2. Soit une superficie totale de 80 249 m² de voiries et d’espaces communs.
Il convient de rappeler que ce transfert obéit à une logique. Les voies du lotissement sont privées mais elles sont ouvertes à la circulation publique et assurent la desserte du quartier. Il s’agit donc, en quelque sorte, de régulariser cette situation en donnant à la commune la charge de l’entretien et de la gestion de ces voies.

Comment le dossier va-t-il avancer ?

Une enquête publique est prévue du **23 novembre au 8 décembre 2026.** Elle permettra de recueillir les observations des habitants. À l’issue de celle-ci, le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions motivées dans un délai d’un mois. Le conseil municipal pourra ensuite se prononcer, au regard des résultats de l’enquête.

Si aucun propriétaire ne s’oppose au projet, le conseil municipal pourra se prononcer sur le transfert au début de l’année 2027. En cas d’opposition, une procédure impliquant le préfet devra être engagée afin d’atteindre le même objectif.

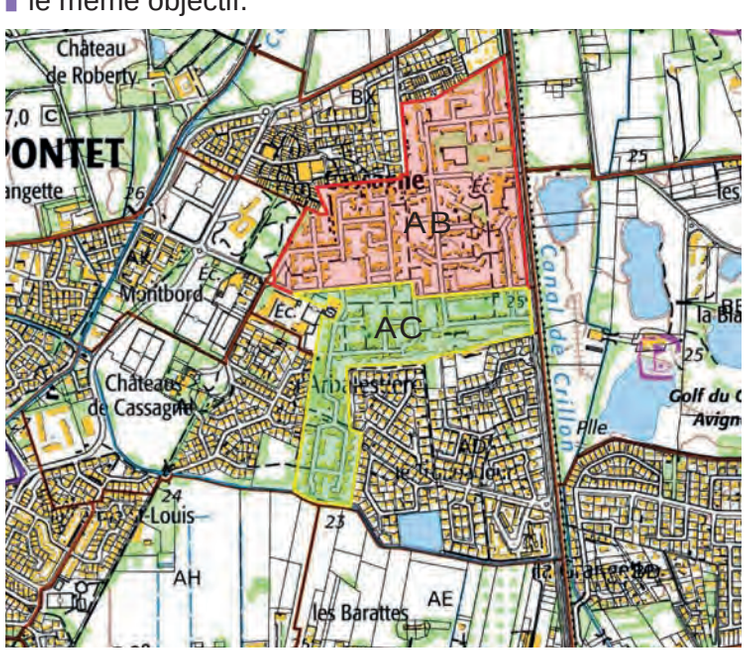

ESTELLE VIEUX
LA JEUNESSE DE NOS TRADITIONS

Estelle Vieux est une Pontétienne de vieille souche. En février dernier, elle a été élue Ambassadrice nationale des arts et traditions populaires. Cette distinction est un honneur pour notre ville. Entretien.

Le Pontet Magazine : *comment devient-on Ambassadrice nationale des Arts et Traditions populaires ?*

Estelle Vieux : ma famille est profondément ancrée dans notre ville et attachée à ses traditions. Ma grand-mère et mes grands-oncles et tantes faisaient partie de L'Élan Pontétien, le groupe folklorique historique du Pontet et prédécesseur de Canto Cigalo. J'ai eu un déclic au collège Jules Verne. Je cherchais une activité en complément de mes cours de théâtre. J'ai rencontré Mireille Saladin, présidente de Canto Cigalo, lors d'une cérémonie commémorative. Elle m'a transmis sa passion pour la danse traditionnelle et le costume. Depuis, Canto Cigalo est ma deuxième famille.



Canto Cigalo a fêté cette année ses vingt ans. Que diriez-vous à une très jeune fille comme vous l'avez été pour l'inciter à vous rejoindre ?

D'abord que nous sommes une association de passionnés de tous les âges. Tout le monde peut avoir envie de participer à cette belle aventure qu'est la sauvegarde d'un patrimoine séculaire : le costume, la langue, la danse, les chants et la musique. Si un jeune cherche une activité qui touche à plusieurs domaines artistiques, c'est chez nous que ça se passe. Nous sommes une association reconnue, affiliée notamment à la Fédération Française des Arts et Traditions Populaires (FFATP) et à l'Escolo Felibrenco par le Félibrige. Notre activité est au cœur de la commune. Nous sommes présents sur de nombreux évènements : crèche vivante du marché de Noël, maintien du feu de la Saint-Jean… Mais nous faisons aussi voyager notre commune : nous avons représenté Le Pontet aux Européades en Pologne, en Belgique, au Portugal et cette année encore lors d'un échange culturel à Hochheim, notre ville jumelle allemande.

Comment devient-on 80e Payse de France ?

Pas par hasard ! Cela demande des mois de préparation. Il faut d'abord constituer un dossier rigoureux et présenter un costume traditionnel parfaitement conforme au moindre détail historique. Ensuite, il faut choisir et travailler un sujet régional. Pour ma part, j'ai choisi de présenter le Festival d'Avignon, un clin d'œil naturel à mes onze années de théâtre au Conservatoire. J'ai fait un gros travail de recherche afin de créer un visuel à présenter au jury. Il faut connaitre les grands thèmes liés à sa région — gastronomie, histoire, littérature, sport ou actualité — pour être prête à répondre à toutes les questions possibles. Le concours s'est déroulé le 7 février en région parisienne avec une première après-midi consacrée à la présentation des costumes, puis, quinze jours plus tard, chaque candidate présente son sujet pendant dix minutes devant le jury et le public, avant de répondre à des questions liées à un thème tiré au sort.

Que représente pour vous ce rôle d'ambassadrice nationale du folklore ?

C'est une fierté et une responsabilité. En tant que Payse de France, je suis l'ambassadrice nationale des Arts et Traditions Populaires pendant un an. Je parcours la France à la rencontre des groupes folkloriques et des acteurs du patrimoine, comme au Salon International de l'Agriculture à Paris, le Retour des Alpages à Annecy ou des festivals de folklore. C'est l'occasion de montrer que nos traditions ne sont pas figées dans le passé. Au contraire ! La tradition est une permanence. Sans racines, pas d'avenir.

Contact :
canto.cigalo84130@gmail.com
06 60 62 92 82

MODALITÉS D'ENTRÉES D'ARCHIVES PRIVÉES

Confiez vos archives pour préserver le patrimoine local

Vous détenez des photographies, des cartes postales, des lettres ou des documents qui racontent l'histoire du Pontet ?
Les Archives municipales vous proposent de les accueillir pour qu'ils soient conservés durablement et accessibles au plus grand nombre.



Trois modalités existent. Le **don** transfère la propriété des documents au service, qui prend en charge leur remise matérielle ; vous pouvez ensuite y accéder à tout moment.
Le **dépôt** vous permet de rester propriétaire : il est révocable, mais une reprise peut entraîner le remboursement des frais de gardiennage et de conservation.
Enfin, le **prêt pour reproduction** laisse les originaux à leur détenteur : les documents sont numérisés, le service conserve une copie et vous pouvez en recevoir une également.

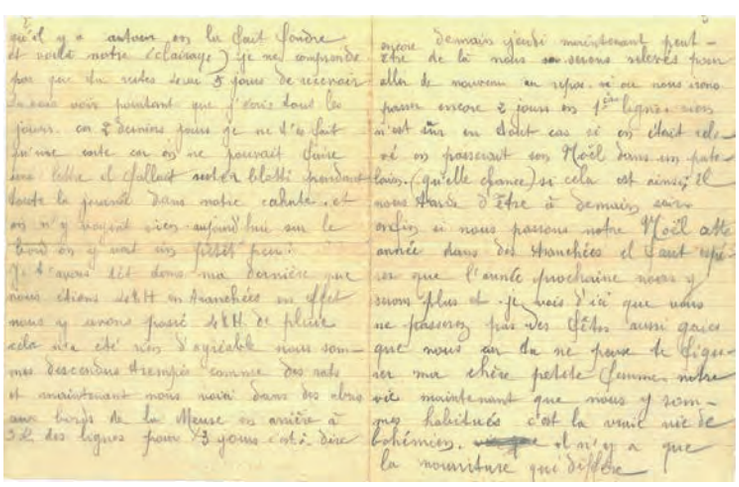

Sources :
Corso fleuri, 1927 – Collection GUENDON, Archives municipales du Pontet
Lettre de Marius MOUTTE, soldat pontétien, 1914 – Collection MOUTTE, Archives municipales du Pontet

Quelle que soit la formule, vos archives sont traitées avec le même soin que les archives publiques : inventaires réalisés selon les normes archivistiques, conditions de conservation et de sécurité conformes aux exigences techniques, et respect du contrat signé, notamment pour la communication à des tiers. Elles pourront ainsi être mises en valeur à travers des expositions ou des actions de communication destinées à la recherche historique. Les conditions d'exploitation des documents sont définies ensemble, avec le service.

Pour proposer vos documents, écrivez à archives@mairie-lepontet.fr en décrivant si possible leur contenu.
Un rendez-vous sera alors fixé pour étudier leur intérêt historique, scientifique ou artistique et définir la modalité d'entrée.

APPEL A COLLECTE D'ARCHIVES : NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

Plus de 80 ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, mémoire et histoire vont se donner rendez-vous pour raconter ce qu'était la vie des Pontétiens lors de cette période.

En 2028, les Archives municipales du Pontet proposeront une grande exposition sur ce thème. Dans ce but, un appel à collecte est lancé afin d'enrichir les collections qui seront présentées.

Photos, lettres, objets du quotidien, dessins, anecdotes, affiches, articles de presse... autant de témoignages de ce qu'ont vécu les Pontétiens de l'époque. La moindre information a son importance !

Vous conserverez un droit d'accès aux documents et objets que vous aurez confiés aux Archives municipales. Si vous ne souhaitez pas vous en séparer, les Archives peuvent les numériser pour vous les restituer ensuite.

SI VOUS SOUHAITEZ CONTRIBUER A LA PRESERVATION DE LA MEMOIRE COLLECTIVE

Contactez le service des Archives municipales du Pontet :
04 90 31 66 10
archives@mairie-lepontet.fr

Les Pompiers d'hier ou d'aujourd'hui : une histoire de bravoure...



C'est à la suite d'une pétition des habitants en vue de l'établissement de « quelques pompiers », qu'une unité de dix pompiers volontaires se constitue au Pontet, vraisemblablement aux alentours de 1880. A la demande du conseiller municipal de la banlieue[1], l'escouade est alors équipée d'une des anciennes pompes à incendie de la ville d'Avignon.

En 1889, Le Pontet ne compte plus que quatre pompiers volontaires. Ceux-ci demandent à être habillés comme leurs homologues de la ville[1]. L'année suivante, Ils bénéficient d'une organisation officielle conformément au vœu du commandant de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers d'Avignon. Le groupe, composé désormais de cinq hommes, obtient l'accès au réseau téléphonique d'incendie de la ville. Une ligne reliant le bureau d'Etat civil du Pontet au bureau de police d'Avignon permet alors une coordination rapide et une mutualisation des interventions.



A partir de 1920, les pompiers pontétiens n'interviennent plus que sur le territoire communal.

En 1959, l'effectif atteint 12 membres. Leur bilan pour l'année 1958 témoigne d'une activité intense : on dénombre 28 feux de cheminée, 10 feux de broussailles, plusieurs incendies graves (dont celui de l'Alfa[2] qui a duré huit jours) ainsi que 67 transports de blessés suite à des accidents de la route, plus de 80 transports de malades, 20 opérations diverses (recherches de noyés, secours aux inondés, évacuation d'immeubles…) sans compter l'aide apportée à la police locale pour les accidents matériels.

En 1972, la commune est rattachée au Centre de secours d'Avignon, entraînant la dissolution du corps des Sapeurs-Pompiers du Pontet.

Pendant près d'un siècle, ces soldats du feu ont fait preuve d'un courage discret mais essentiel, veillant sur notre commune avec un dévouement exemplaire. Ils demeurent aujourd'hui encore, une source de fierté et un héritage précieux pour Le Pontet.

[1]Avant 1925, date à laquelle la commune est officiellement érigée, Le Pontet, rattaché à la ville d'Avignon, n'est qu'un simple hameau situé dans sa banlieue.

[2] L'Alfa était une papeterie créée en 1922 par les frères COLAS, autrefois située entre la Route Nationale 7 et le Rhône.



Sources :
Revue municipale n°49, septembre 1997, rubrique animée par Hervé SIGNORE - Archives municipales du Pontet
Article Le Dauphiné Libéré « Ceux dont on parle peu », 21/01/1959 - Archives municipales du Pontet
Article Le Provençal « Le Conseil Municipal décide la dissolution du corps des sapeurs-pompiers – La commune est rattachée au Centre de secours d'Avignon », 30/03/1972 - Archives municipales du Pontet

Photos :
Pompiers en mission, année à déterminer - Archives municipales du Pontet
Pompiers de la commune avec le maire Louis GRAS, 1956 - Archives municipales du Pontet
Pompiers de la commune du Pontet, 1963 - Archives municipales du Pontet

POLICE MUNICIPALE

La brigade moto en fer de lance



La brigade motorisée du Pontet joue un rôle essentiel dans la lutte contre la délinquance routière, mais aussi contre toutes les formes de délinquance. Elle agit en coordination avec la gendarmerie du Vaucluse, et notamment avec son escadron départemental du contrôle des flux routiers. Sont principalement visés les délits suivants : conduite sans permis ou sans assurance, conduite sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants et fraudes à l'immatriculation.

Les contrôles portent aussi sur la vitesse, les comportements dangereux et les infractions susceptibles de provoquer des accidents. La brigade intervient par ailleurs dans la lutte contre les cambriolages, grâce à une surveillance renforcée des déplacements, et participe à la lutte contre les trafics de stupéfiants et d'armes. Sa présence sur le terrain, notamment dans des secteurs problématiques, s'ajoute à des opérations coordonnées avec la gendarmerie.

Les statistiques de 2026 (à la date du 15 octobre) confirment la forte activité de la brigade.

Au total, 234 délits sont recensés dans le bilan présenté, dont 180 infractions délictuelles relevant du Code de la route et 54 délits liés à des faits de violence, d'outrage, d'ivresse sur la voie publique, etc.

Parmi les infractions routières figurent 53 défauts d'assurance, 35 conduites sans permis et 25 faits d'usage ou de détention de stupéfiants. Ces statistiques font également état de 13 infractions liées au port d'armes, de neuf délits d'immatriculation et de six faits de recel. Quatre refus d'obtempérer et quatre usurpations d'identité sont aussi comptabilisés.

Le bilan mentionne enfin 105 individus remis à la gendarmerie, ainsi que 40 mises en fourrière.

La brigade motorisée est une unité de police de proximité. Elle est reconnue pour son efficacité par les forces de l'État. Avec l'ensemble des forces de la police municipale, brigades de jour et de nuit, opérateurs vidéo et ASVP, elle sert et protège les Pontétiens.



PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Mise en place des rappels à l'ordre

La commune vient de signer une convention de partenariat avec les services de l'Éducation Nationale en vue de la prévention de la délinquance. Des échanges d'information sur des cas précis sont désormais possibles entre la Ville et le monde de l'Education. De quels cas s'agit-il ?

Pour les établissements du premier et du second degré :

Absentéisme scolaire caractérisé au sens des articles L.131-8 et L.131-9 du Code de l'éducation.
Faits d'incivilités ou de violences commis dans ou aux abords immédiats des établissements scolaires.
Comportements perturbateurs répétés ou préoccupants nécessitant une action de prévention éducative coordonnée.

Pour les établissements du second degré uniquement :

Faits ayant donné lieu à des exclusions temporaires.
Faits ayant conduit à la réunion d'un conseil de discipline, quelle que soit la sanction prononcée.

Les cas relevant d'une situation judiciaire ou de la protection de l'enfance n'entrent pas dans le champ de cette convention.

Pour résumer, l'Éducation Nationale établit des mesures de sanction et, si les problèmes persistent, alors l'établissement scolaire peut saisir le Maire afin que celui-ci, en vertu de son pouvoir de police, procède à un rappel à l'ordre. Ce rappel à l'ordre vise à confronter l'élève à une autorité en dehors du champ scolaire. A ce titre, il est aussi éducatif que préventif.

Un syndicat d'enseignants d'extrême gauche, le SNES-FSU, a dénoncé la mise en place de cette convention. Selon ce syndicat, il y aurait un risque de « fichage » des élèves et des familles. Cette accusation ne repose sur rien, sinon un préjugé idéologique et une volonté de tout conflictualiser.

Il s'est cependant trouvé une élue de l'opposition de gauche pour refuser de voter en conseil municipal en faveur de cette convention, qui est pourtant déjà appliquée dans des centaines de villes de France.

La convention de 2016 a porté quelques signalements mais entre les départs à la retraite et les mouvements de personnels au sein des établissements, cela n'a pas toujours permis de faire vivre cette convention correctement.
En 2021, la convention avec le collège Jules VERNE a permis de réactiver ces échanges et les signalements opérés (environ 10/an) ont permis des retours à la normale. La délinquance se rajeunissant, il convient aujourd'hui d'intégrer les établissements élémentaires.



TROPHÉE DES SPORTIFS

Le Pontet célèbre ses talents

À l'occasion de l'édition 2026 du Trophée des Sports, la ville du Pontet a célébré les performances de ses sportifs et l'engagement de ses associations. Cette cérémonie a également été l'occasion de saluer le travail essentiel des dirigeants et des bénévoles, qui font vivre les clubs tout au long de l'année. Par leur passion, leur persévérance et leur esprit d'équipe, tous contribuent au dynamisme sportif de la commune et portent fièrement ses couleurs. La ville a réaffimé son soutien au tissu associatif sportif, acteur essentiel du lien social et de la vie locale.


USP ATHLÉTISME


AC LE PONTET - VEDENE



USP VOLLEY AVENIR



USP TENNIS



USAP BASKET AVIGNON - LE PONTET


MAJORETTE - TWIRLING


USP ENTENTE BOULISTE



WAKE'N PROVENCE


USP JUDO


USS PLONGÉE

13. VIE SPORTIVE ET ASSOCIATIVE





USP AMICALE CYCLOTOURISTE

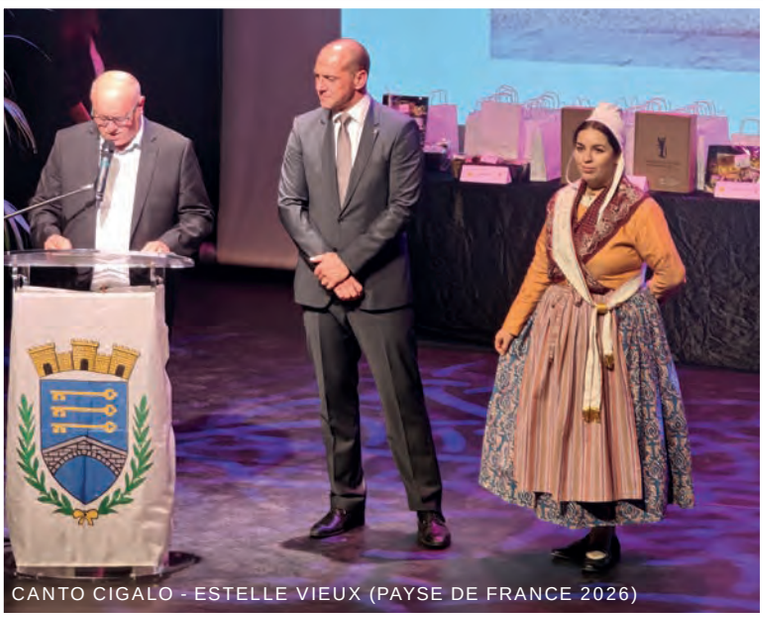

CANTO CIGALO - ESTELLE VIEUX (PAYSE DE FRANCE 2026)



LES 1000 PATTES



USP KARATÉ DO



AVIGNON - LE PONTET TRIATHLON



USP NATATION



AVIGNON - LE PONTET RUGBY



USP KUNG FU THIEULÂM (HOMMAGE À JEAN-PAUL CABROL)



Apprendre, bouger, jouer... Une semaine bleue réussie

La « Semaine bleue » est par excellence le grand moment annuel du lien intergénérationnel. Cette année, du 5 au 11 octobre, le Pôle Seniors du CCAS du Pontet avait mis au point un programme particulièrement important. De nombreux rendez-vous santé, mobilité et culture ont ponctué ces jours de rencontres et d'animations.

Le 5 octobre s'est tenue une conférence interactive consacrée à la reconnaissance des signes de l'AVC et aux bons réflexes à adopter. Quiz, témoignages et échanges ont enrichi cette rencontre.
Le 7 octobre, un atelier Code de la route, animé par l'association AGIRabcd, a réuni de nombreux seniors. Au menu, actualisation des connaissances et des règles de sécurité routière.

Le lendemain, une représentation théâtrale interactive a abordé le sujet du dépistage des cancers avec pédagogie mais aussi humour. Une approche originale sur un sujet sensible.
Enfin, la dernière journée a été un moment riche en activités de détente : une « marche bleue », une séance de gymnastique douce, un repas en commun suivi d'une partie de pétanque.

Cette édition 2026 a pu se tenir grâce au concours de l'ASEPT PACA, de la MSA, de l'association AGIRabcd, de la Compagnie 6T et, bien sûr, aux agents du service à la population et du Pôle seniors de la Ville du Pontet. Un grand merci à l'ensemble des participants, des intervenants et des partenaires pour leur mobilisation !



ATELIER CODE DE LA ROUTE



ATELIER THÉÂTRE



CONFÉRENCE

CANAL CRILLON

Une opération à zéro euros pour la commune

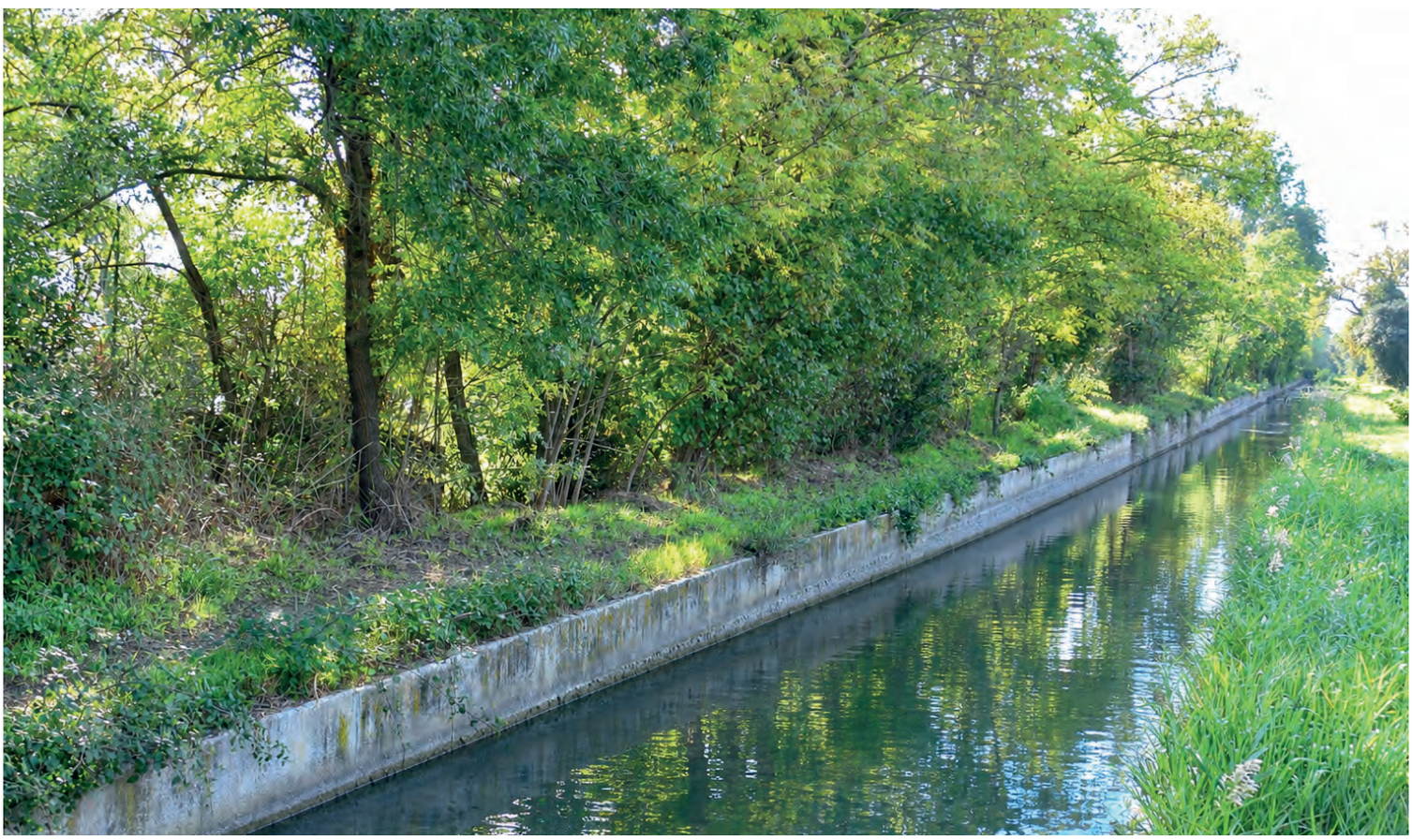

L'Association Syndicale Autorisée (ASA) des canaux de la plaine d'Avignon va procéder au cuvelage[1] du canal Crillon. Ces travaux partiront du pont de la RD62 et se poursuivront vers l'amont sur une longueur de 355 mètres. Ils ont commencé en novembre pour se terminer à la fin du mois de février. Cette période d'hiver est celle où les canaux sont en chômage. Le reste de l'année, l'ASA doit fournir de l'eau brute à ses membres.

Afin de procéder à ce cuvelage, l'ASA a dû s'entendre avec la Ville. En effet, si l'ASA est propriétaire du fond du canal, la berge de la rive gauche est la propriété de la Ville. Or pour procéder au cuvelage, il faut également terrasser et remblayer cette berge. Par une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, la commune a délégué à l'ASA les travaux sur sa propriété. La commune participera à chaque réunion de chantier et aux opérations préalables à la réception. Rien ne sera validé sans son accord. L'opération sera entièrement à la charge financière de l'ASA.

Outre le cuvelage, des ouvrages sont prévus dont un escalier accessible au public, entre la piste d'exploitation et le chemin de l'Arbalestière.

L'ASA conservera la responsabilité des ouvrages pendant l'année de garantie de parfait achèvement. Une visite conjointe avec la mairie aura lieu au plus tard un mois avant la fin de cette garantie, afin de constater l'état de la berge et de l'escalier. Si des reprises sont nécessaires, l'ASA les réalisera. La remise à la commune sera ensuite actée par un procès-verbal établi contradictoirement, qui mettra fin à la convention.

[1]Le cuvelage d'un canal est un revêtement étanche appliqué sur le fond et les parois d'un canal afin de limiter les infiltrations d'eau et de protéger l'ouvrage contre l'érosion.

Ici, on parle de BIODIVERSITÉ

Actions de la commune, initiatives locales, conseils pratiques...
Cette nouvelle rubrique vous propose de suivre et de partager tout ce qui se fait, se vit et se construit pour la nature.

SUR LE TERRAIN

INSTALLATION DE POUBELLES BI-FLUX : DEUX COMPARTIMENTS, UN MÊME OBJECTIF : AMÉLIORER LE TRI AU QUOTIDIEN !

Dans le cadre de son engagement pour la propreté et la préservation de l'environnement, la commune poursuit ses actions en faveur d'une meilleure gestion des déchets avec mise en place de poubelles bi-flux.

À ce jour, 48 poubelles sur les 58 prévues ont déjà été installées sur l'ensemble de la commune. Ce déploiement progressif vise à faciliter le tri des déchets dans les espaces publics : centre ville, parcs, écoles, collège, crèches, complexes sportifs, aires de jeux, commerces). Les 10 dernières viendront compléter ce dispositif d'ici la fin de l'année afin de rendre le tri accessible au plus grand nombre

Un geste simple, un impact collectif !
La propreté est l'affaire de tous.





NOS BIODÉCHETS ONT DE L'AVENIR !

Épluchures de fruits et légumes, restes de repas peuvent avoir une seconde vie ! En partenariat avec le Grand Avignon, qui fournit les composteurs grutables, la commune lance une première expérimentation de valorisation de déchets alimentaires collective dans le quartier Saint-Louis (rue des Épées, rue des Olivettes, rue des Bergères, rue de la Fricassée, rue des Fileuses, intersection rue de la Treille et rue de la Gavotte et instersection rue des Érables et avenue Pierre de Coubertin).

Cette installation constitue une première étape pour encourager le compostage de proximité.
L'objectif est de détourner une partie des déchets de la poubelle classique afin de les transformer en une ressource naturelle utile.

Cette expérimentation a vocation à se développer progressivement et à s'étendre, à plus long terme, à d'autres secteurs de la commune.

Et si nos déchets devenaient une richesse pour notre territoire ?



LES BONS RÉFLEXES

Laisser un peu de nature
Évite de ramasser toutes les feuilles mortes, de couper systématiquement les tiges sèches ou de nettoyer, chaque recoin du jardin pour préserver des refuges naturels.

Éviter les pesticides et les herbicides
Même en hiver, ces produits peuvent contaminer les sols et l'eau. Préfère le désherbage manuel ou le paillage.

LE SAVIEZ-VOUS

Planter des espèces locales adaptées
Dans le sud de la France, certaines plantations peuvent se faire en automne ou en hiver comme le thym, le romarin et l'arbousier.

Les nids de frelons asiatiques se dévoilent : la commune vous accompagne !
Avec la chute des feuilles, les nids de frelons apparaissent ! Si vous apercevez un nid, la commune prend en charge son enlèvement. N'hésitez pas à contacter la Mairie au 04 90 31 66 00.

TOUS EN ROSE, TOUS MOBILISÉS !

Le dimanche 18 octobre, le stade d'athlétisme du Pontet a accueilli la 6ème édition de la Rose Pontétienne organisée par l'USAP Athlétisme dans le cadre d'Octobre Rose.
Course, marche ont rassemblé petits et grands autour d'un même objectif : allier sport et solidarité dans la lutte contre le cancer du sein.
Un grand merci aux participants, aux bénévoles et aux organisateurs pour leur engagement et leur mobilisation !















18. VOS RENDEZ-VOUS

Décembre



(VOIR PROGRAMME PAGE 7)

• ATELIER D'ÉCRITURE
LA PLUME VAGABONDE
1ER DÉCEMBRE
DE 17h À 18h30
gratuit
infos et réservation obligatoire 04 90 32 06 63
Bibliothèque municipale - Av. Louis Pasteur



• THÉÂTRE CLASSIQUE
CYRANO DE BERGERAC
par le Théâtre de la Ronde
4 DÉCEMBRE À 20h30
gratuit, dans la limite des places disponibles
infos 04 90 03 09 20
Château de Fargues - Av. Pierre de Coubertin

• CONFÉRENCE AFIA
RAVENNE, UNE CAPITALE OUBLIÉE À LA FIN DE L'EMPIRE ROMAIN
10 DÉCEMBRE À 19h
gratuit, dans la limite des places disponibles
infos 04 90 03 09 20
Château de Fargues - Av. Pierre de Coubertin

• CONFÉRENCE
IMAGES DU MONDE
LA JUMENT DU CAUCASE
11 DÉCEMBRE À 14h
5€ - infos 04 90 03 09 20
Château de Fargues - Av. Pierre de Coubertin



• DON DU SANG
21 DÉCEMBRE
DE 15h À 19h30
Salle des fêtes, 304 Av. Vendôme

Janvier

CÉRÉMONIE
DES VOEUX DU MAIRE
14 JANVIER À 19H
Gymnase de Fargues
Av. Pierre de Coubertin

• COMITÉ DE LECTURE
MORDUS D'LIRE
19 JANVIER DE 17h À 18h30
gratuit
infos et réservation obligatoire 04 90 32 06 63
Bibliothèque municipale - Av. Louis Pasteur

• CONFÉRENCE AFIA
LES VOYAGES ITALIEN DE MOZART
22 JANVIER À 19h
gratuit, dans la limite des places disponibles
infos 04 90 03 09 20
Château de Fargues - Av. Pierre de Coubertin

• CONFÉRENCE
IMAGES DU MONDE
KALÉIDOSCOPE BRÉSILIEN
22 JANVIER À 14h
5€ - infos 04 90 03 09 20
Château de Fargues - Av. Pierre de Coubertin



• CONCERT
CHOEUR HOMILIUS
avec l'association Franco Italienne d'Avignon
29 JANVIER À 20h30
12.95€
billetterie uniquement sur BilletRéduc
infos 04 90 03 09 20
Château de Fargues - Av. Pierre de Coubertin

BILLETTERIE



Février

• ATELIER D'ÉCRITURE
LA PLUME VAGABONDE
2 FÉVRIER DE 17h À 18h30
gratuit
infos et réservation obligatoire 04 90 32 06 63
Bibliothèque municipale - Av. Louis Pasteur

19. VOS RENDEZ-VOUS

• CLUB DE LECTURE
LES PASSEURS D'HISTOIRE
2 FÉVRIER
DE 17h30 À 18h30
gratuit
infos et réservation obligatoire 04 90 32 06 63
Bibliothèque municipale - Av. Louis Pasteur

• CONFÉRENCE IMAGES DU MONDE
LE ROYAUME AUX MILLE COULEURS
5 FÉVRIER À 14h
5€ - infos 04 90 03 09 20
Château de Fargues - Av. Pierre de Coubertin

• HEURE DU CONTE
10 FÉVRIER
DE 10h À 11h30
gratuit
infos et réservation obligatoire 04 90 32 06 63
Bibliothèque municipale - Av. Louis Pasteur

• CONCERT
MUSIQUE DU MONDE
LA LÉGENDE DE TSOLMON
12 FÉVRIER À 20h30
5€
billets à retirer sur place ou BilletRéduc
infos & résa 04 90 03 09 20
Château de Fargues - Av. Pierre de Coubertin

BILLETTERIE



• CONFÉRENCE AFIA
PISE, LA MAGNIFICENCE D'UNE RÉPUBLIQUE MARITIME
15 FÉVRIER À 19h
gratuit, dans la limite des places disponibles
infos 04 90 03 09 20
Château de Fargues - Av. Pierre de Coubertin

PARTAGEZ VOTRE POUVOIR
DONNEZ VOTRE SANG !

DON DU SANG
17 FÉVRIER
DE 15h À 19h30
Salle des fêtes, 304 Av. Vendôme



NOUVEAU !
Une visite virtuelle gratuite proposée par le Grand Avignon !

Le Grand Avignon propose une nouvelle visite virtuelle consacrée au Pontet, sur la plateforme Wivisites, qui permet déjà de découvrir plusieurs villes du territoire.
Accessible gratuitement depuis un ordinateur ou un téléphone, sans téléchargement obligatoire, cette visite peut être écoutée ou lue, au gré de chacun.

Une nouvelle façon de découvrir la commune, à son rythme !

Découvrez la visite sur : Wivisites





@ville_le_pontet
Suivez l'actualité de votre ville
#lepontetmaville

PROGRAMME SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

LE POINT DE VUE DES

minorités

Transparence démocratique au Pontet : Pourquoi refuser ce que nos voisins réussissent ?

À la suite de notre demande d'accès anticipé aux projets de délibération et de retransmission en direct des séances du conseil municipal, le Maire du Pontet nous a opposé un refus catégorique. Ses arguments ? Le respect strict du délai minimal légal de cinq jours francs pour l'envoi des documents, et le « coût financier » prétexte d'un dispositif vidéo.

Sur le plan réglementaire, s'en tenir au strict minimum légal est un choix. Mais ce choix témoigne d'une conception bien restreinte de la démocratie locale. Rien n'interdit à la municipalité de partager plus tôt les documents de travail et comptes-rendus de commissions via un espace numérique sécurisé, afin d'assurer un débat réellement éclairé.

Concernant la retransmission vidéo, l'argument budgétaire ne tient pas. L'article **L. 2121-18 du CGCT** garantit le droit d'enregistrer et de retransmettre les débats. Surtout, la transparence n'exige pas un studio de télévision hors de prix !

Regardons juste à côté : la commune voisine de **Morières-lès-Avignon**, pourtant plus petite que Le Pontet (environ 8 500 habitants contre près de 18 000 au Pontet), diffuse ses conseils municipaux en direct sur internet. Elle y parvient en toute simplicité, prouvant qu'il s'agit avant tout d'une **volonté politique d'ouverture**, et non d'un obstacle financier.

La vie démocratique du Pontet mérite la même exigence de modernité et de transparence. Nous continuerons d'exiger des solutions pragmatiques et accessibles à tous les Pontétiens.

Guys Simone et les élus Le Pontet c'est vous

Le parcours de nos jeunes est une fierté commune. C'est ici, sur les bancs de nos écoles et de notre collège, que leurs rêves commencent à prendre forme avant qu'ils ne prennent leur envol vers le lycée. Même au-delà de notre commune, leur réussite reste la nôtre. Nous tous, parents, enseignants et acteurs éducatifs, partageons leurs doutes et leurs espoirs. Les lycéens expriment aujourd'hui une inquiétude légitime face à un avenir incertain. Demander de meilleures conditions d'apprentissage, des classes apaisées et des moyens à la hauteur de leurs ambitions n'est pas un caprice : c'est un cri du cœur pour leur droit à réussir. Leurs revendications appellent une réponse lucide et concrète, portée par le dialogue, le respect et le sens des responsabilités. Or cet avenir ne saurait se construire dans le chaos.

Pour notre groupe, le dialogue doit rester intransigeant sur les valeurs : nous condamnons fermement toute forme de violence qui dessert les causes les plus justes. Offrir à chaque jeune Pontétien un cadre d'études serein, exigeant et porteur d'espoir : voilà le devoir d'une communauté qui croit en sa jeunesse.

Zohra LOUNI
Dominique AYROULET
Unis pour un Pontet Républicain

NB : ces tribunes de l'opposition sont publiées conformément à l'article 26 du réglement intérieur du Conseil municipal. En aucun cas, la municipalité du Pontet ne saurait être tenue responsable du contenu, de l'orthographe et de la syntaxe de ces textes.

LE POINT DE VUE DE LA

MAJORITÉ

Loi de finances 2027 : les communes ne doivent pas payer la facture

Votre commune est à votre service. Chaque jour ses agents accueillent vos enfants, entretiennent leurs écoles, assurent la restauration scolaire, nettoient les rues, travaillent sur la voirie ou assurent votre protection. Chaque semaine, votre commune propose des événements culturels, met à disposition ses équipements sportifs et soutient nos associations.

Mais tout cela exige de l'argent. Celui de vos impôts, bien sûr. Mais aussi celui versé chaque année par l'Etat au titre de la « dotation globale de fonctionnement ». Or, le projet de loi de finances pour 2027, actuellement discuté au Parlement, à l'heure ou cette tribune est rédigée, demande aux collectivités locales un effort de plus de 5 milliards d'euros, qui pourrait atteindre 7 milliards si l'on y ajoute les baisses de crédits ministériels et la hausse des cotisations patronales à la CNRACL.

Deux mesures nous alarment particulièrement.

La première est la réduction de 25 % du FCTVA. Ce fonds n'est pas une dotation : c'est le remboursement par l'État de la TVA que les communes lui ont avancée sur leurs investissements. Le diminuer revient à faire payer aux collectivités une taxe qu'elles ont déjà acquittée. Pour Le Pontet, la perte sèche serait de 200 000 euros.

La seconde est la création d'un nouveau prélèvement sur les recettes des collectivités. Nos services l'estiment à 500 000 euros pour notre commune.

Au total, ce seraient 700 000 euros de ressources en moins pour Le Pontet, alors que les collectivités sont tenues d'équilibrer leur budget et ne sont à l'origine que d'une part marginale de la dette publique.

Elles ont déjà largement contribué à l'effort national dans les lois de finances précédentes.

Les conséquences seraient concrètes : moins d'investissements, donc des projets reportés ou abandonnés (écoles, équipements, voirie, rénovation énergétique), et des services publics dégradés en quantité comme en qualité. Moins d'investissement local, c'est aussi moins d'activité pour les entreprises du bâtiment et des travaux publics, et moins d'emplois sur notre territoire.

Ces mesures ont été décidées sans véritable concertation. Toutes les associations d'élus, de l'Association des maires de France à l'Association des petites villes de France, dénoncent d'une même voix un effort « insoutenable ».

C'est pourquoi la majorité municipale a présenté une motion au conseil municipal du 10 novembre, votée à l'unanimité. Elle demandait au Gouvernement et au Parlement le gel des mesures prévues à l'encontre des collectivités, le respect intégral du FCTVA et l'ouverture d'une vraie concertation avec les élus locaux pour une réforme des finances locales qui garantisse l'autonomie des communes.

Nous continuerons à défendre, avec détermination, les moyens qui permettent à notre commune de vous offrir des services publics de qualité et d'investir pour son avenir.

La majorité municipale

22. CARNET / NUMÉROS DE SANTÉ

LES NAISSANCES DU 21/08/2026 AU 9/11/2026



ANTON Raphaël, Benjamin, Thierry • DAFFADA ROSSIGNOL Luna, Angela, Shirley • GOGIOSO DONADILLE Alice, Suzanne, Stéphanie • MARTIN Louise, Christine, Marie • PINOL Tiago, Jean-Emile, Loïc • YOURANI Sami, Millian

LES MARIAGES DU 21/08/2026 AU 9/11/2026



BIANCONE Christophe, Patrice & BOU Virginie, Élisabeth • BOUHAYOUFI Oussama & BOULLOUH Nouryane • CARENJOT Ludovic, Maurice, William & MATHERON Laurie, Maryse • HAMIDI Xavier & PEENE Dominique, Thérèse • IBRAHIMI Soufiane & BEN BIBI Linâ • MAHDANI Karim, Amine & BENJEDDI Leïla, Safia • MARRERO Hervé, François & HAMIDI Isabelle • RAEZ Marc, Narcisse & BUCHHOLZ Jenny, Angelique • SCHUSTER Philippe, Raphaël & AISSANI Rana • SEJARI Billal, Najib & BARNOUSSI Sabrina

LES DÉCÈS DU 21/08/2026 AU 9/11/2026

ANTONINI vve GROUSSET Ginette, Louise • BENCHIMOL vve PERRET Rebecca • BONI vve BLÉRIOT Clotilde, Paulette • BRAIZAT Jérôme, Théodore, Emile • BRINGER Bruno, Christian, Denis • BROWN Georges, Joseph • CRESPIN èp. BERTRAND Carole, Stéphanie • DARAGNÈS Alain-Louis, Raymond • DE RIDDER Léo, Jean, Joseph • ESTEVENIN Roger, François, Marius • FUENTES ép. BOREL Michèle • GERVASONI ép. JOGUET Marie-Hélène, Rose • GHALAÏMIA ép. ROUAF Badra • GIORGETTI vve GALLAS Jeannie, Irène • IMBERT Aimé, Ernest • JOURDAN Michel, Lucien, François • LAURENT Bernard • MAHIEDDINE vve ABDALLAH Kheira • MARIGNANE vve SOUBEYRAS Marie, Louise, Antonia, Raymonde • MARTIN Christophe, Henri, Louis • MARTINEZ Andrés • MICHAUD Jacques, André • OBSOMER vve VAVASSEUR Claudine, Marie Thérèse • PAULEAU Jacques, Bernard, Parfait • PEREZ François • QUET Camille, Louis, Henri • ROCHA vve DE AGUIAR Alice • TEVAR Joaquin • TRINCAL Philippe, Didier • VERCHIER ép. DURANDOT Berthe, Antonia

NUMÉROS UTILES

POLICE MUNICIPALE : 04 90 31 66 22
CENTRE ADMINISTRATIF MUNCIPAL : 04 90 31 66 01
CCAS : 04 90 03 99 00
DÉCHÈTERIE DU SIDOMRA : 04 90 31 57 40
649 avenue du Vidier 84270 VEDÈNE

SAMU : 15 - **POMPIERS :** 18
POLICE - GENDARMERIE : 17
N° D'URGENCE EUROPÉEN : 112
CENTRE ANTI-POISON : 04 91 75 25 25
PHARMACIES DE GARDE : 3237

INFIRMIERS *Les gardes s'étendent de la veille 20h au lendemain matin 8h*

DÉCEMBRE	Dim. 6	RIFQI Sabrina	06 21 04 57 72
	Dim. 13	BONNAUD Agnès	04 90 31 11 73
	Dim. 20	BRUNEL Laurence	04 90 31 11 73
	Dim. 27	MALLEM Rayane	04 90 31 13 06
JANVIER	Sam. 2	OULMANN Sabine	07 81 72 37 02
	Sam. 9	TESIO Stephane	06 22 30 36 89
	Sam. 16	ORTEGA Melissa	06 37 62 66 83
	Sam. 23	JAMET HENRION	07 80 98 41 30
	Sam. 30	BERARD Anna et GROS Camille	07 82 99 83 99
FÉVRIER	Sam. 6	MALLEM Rayane	04 90 31 13 06
	Sam. 13	VEYRE Barbara	04 90 87 50 86
	Sam. 20	ABBES Marie et BOURGET Aurelie	06 12 55 93 79
	Sam. 27	FERNANDEZ Carine et SOW Coumba	06 58 06 18 79

AMBULANCES
Le Pontet Ambulances
246 rue Raoul Follereau
04 90 32 14 88

SOS MÉDECIN
SUR RDV : LUNDI AU VENDREDI : 9h – 18h
SUR RDV (pendant les horaires de la Permanence des Soins Ambulatoires, PDSA) :
LUNDI AU VENDREDI : 20h – minuit
SAMEDI, DIMANCHE et JOURS FÉRIÉS
9h - minuit

Maison médicale
1 boulevard Rose des Vents
04 90 82 65 00



C'est vrai qu'il y a du nouveau dans le programme de fidélité ?

&OUI !

LEROY & MOI

Le programme de fidélité évolue pour vous en offrir toujours + !
Des remises allant de 10€ jusqu'à -10% selon les points cumulés*.

LEROY MERLIN

*Hors produits de la marketplace. Les conditions générales du programme de fidélité sont disponibles auprès d'un conseiller ou sur le site leroymerlin.fr

Leroy merlin Le Pontet
Ccial Avignon Nord
193, avenue Isaac Newton
84276 Vedène - 04.32.73.02.00

Horaires :
du lundi au samedi de 9h à 20h
Cour des matériaux et retrait de 7h à 20h
Ouvert le dimanche de 9h à 18h

DU 16 NOV. AU 9 JAN.

MARCHÉ DE NOËL

Scannez pour plus d'infos !

Des idées cadeaux pour toute la famille !

AUSHOPPING AVIGNON NORD

113 BOUTIQUES & RESTAURANTS

@CCAVIGNONNORD

Le sourire en plus

4M MEREU BTP

BÂTIMENT - TRAVAUX PUBLICS - GENIE CIVIL - OUVRAGES D'ART

DES INFRASTRUCTURES
DURABLES
POUR LES TERRITOIRES
DE DEMAIN

4M MEREU BTP

14 rue Roumanille
84130 LE PONTET

04 90 03 75 75

contact@4mmereu-btp.fr

www.4mmereu-btp.fr

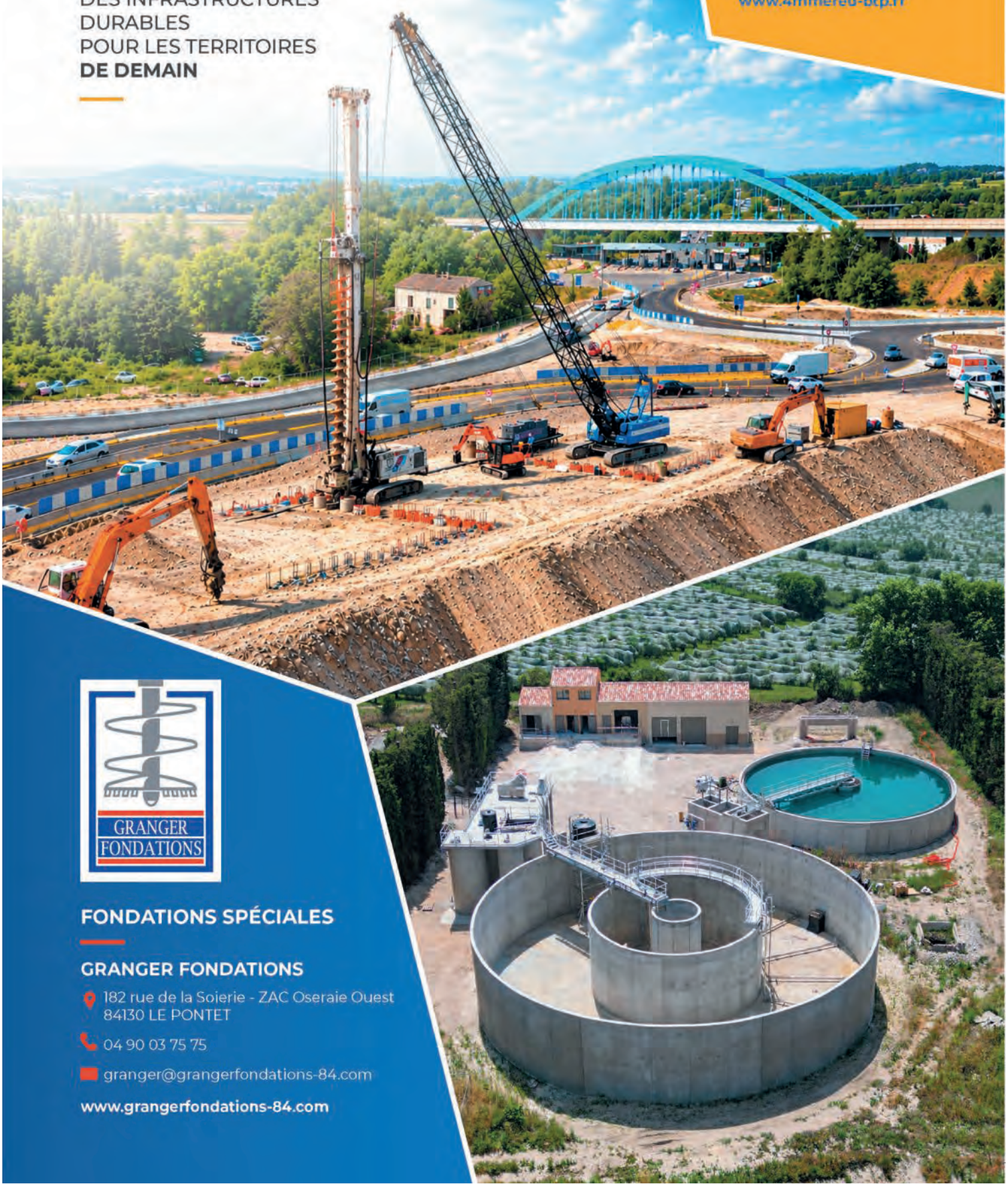

GRANGER FONDATIONS

FONDATIONS SPÉCIALES

GRANGER FONDATIONS

182 rue de la Soierie - ZAC Oseraie Ouest
84130 LE PONTET

04 90 03 75 75

granger@grangerfondations-84.com

www.grangerfondations-84.com